

Zonage de la commune de Moulins-lès-Metz PLUi arrêté le 02/10/2023

Legende

- Zonage
- Limites communales
- Parcelles
- Bâti

Photovoltaïque au sol : ensemble du ban communal éligible dès lors que le terrain est déjà artificialisé, à l'exclusion des terrains en **Zone Rouge (PPRI)** et en **zone Naturelle (PLUi)**

Solaire thermique et solaire photovoltaïque sur bâtiment en toiture : tout le territoire communal

Méthanisation : aucune zone d'accueil

Eoliennes : aucune zone d'accueil et zone non potentiellement favorables

Jaune : zone agricole à exclure du photovoltaïque au sol

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
057-215704875-20240430-2024-34-DCMb-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/05/2024
Notification : 17/05/2024